

**Département**

DU LOIRET

—  
**Arrondissement**

DE MONTARGIS

—  
**Canton**  
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU S. I. I. S  
d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

*Séance du 18 octobre 2010*

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS :** 12

**En exercice :** 12

**Présents :** 10

**date de convocation :** 7 octobre 2010

**date d'affichage :** 20 octobre 2010

L'an deux mil dix, le dix huit octobre à dix neuf heures, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 07 octobre 2010 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

**Etaient présents :** Stéphanie DIVERGER, Jacques LASSOURY, Anne - Sophie CARBONNELLE, Annyck DEFLESSELLES, Claude NOËL, Christophe CLOZIER, Michel DIVERGER, Patrick ORTH, François POYAU

**Excusés et représentés :** André ANICA, Nicole DELETTRE, Bruno TRIBOULEY

**Secrétaire de séance :** Annyck DEFLESSELLES

-----  
La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 21 juin 2010 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I - Cantine**

Le Président informe le Conseil de la nécessité de réfléchir sur l'agrandissement de la cantine à Ervauville ou sur la création d'un nouveau point de restauration.

En effet, la cantine, créée en 2004 sur Ervauville, était à l'époque suffisante pour servir 140 repas. Aujourd'hui, les effectifs sont en progression : on sert en moyenne 180 repas par jour sur 2 sites.

L'avantage d'agrandir la cantine d'Ervauville est que cela limite les frais de personnel et qu'il n'y a pas besoin de créer une cuisine supplémentaire, une salle en plus suffirait.

L'avantage de créer un autre point de restauration limiterait les transports.

Le Président demande qu'une réflexion soit engagée sur le choix de ce lieu.

Pour ce faire, le SIIS décide que les 4 maires travaillent sur ce projet pour présenter un chiffrage des 2 possibilités lors d'une prochaine réunion.

## **II – Problème transport**

Monsieur le Président, préalablement à l'ouverture des débats, prononce le huis clos et demande aux parents présents dans la salle et intéressés dans l'affaire, de se retirer.

Le Président informe le Conseil que, depuis la rentrée de septembre, il a fallu mettre en place, à la demande du Conseil Général, une carte de transport scolaire avec photo pour chaque enfant.

Cette mise en place de carte de transport nous oblige à mettre à jour notre règlement.

Un enfant domicilié ET scolarisé dans une même commune n'a pas, normalement, à prendre le car. Mais si la nourrice est dans une autre commune, peut-il le prendre ?

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'autoriser l'enfant à prendre le car, si, et seulement si, les parents présentent un justificatif de paie de la nourrice concernée et sous réserve que le nombre de places dans le car soit suffisant.

Un parent d'un enfant domicilié ET scolarisé à Bazoches souhaite bénéficier du fait qu'un instituteur, rémunéré par le SIIS, prenne en charge des enfants à la descente du car le matin à 8h10 pour que son enfant n'ait pas à prendre le car alors même que la nourrice habite à Rozoy. Ceci lui permettant de lever son enfant plus tard.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de dérogation dans la mesure où la prise en charge des enfants le matin à l'école de Bazoches n'est pas considérée comme une garderie mais comme une prolongation du transport scolaire.

Monsieur le Président, considérant le débat clos, prononce la levée du huis clos et propose aux parents de réintégrer la salle de conseil.

## **III – Photocopieur**

Le Président informe le Conseil que 2 photocopieurs donnés par les mairies de Bazoches et d'Ervauville sont en fin de vie.

Il serait donc nécessaire de les changer. Il s'agit de la classe de CE1 et de l'école maternelle.

Le coût de réparation étant sûrement trop important par rapport à l'âge du matériel, il serait souhaitable de les remplacer soit en achat soit en location.

Le Président rappelle au Conseil, que lors de sa dernière séance, il a été choisi d'acheter un photocopieur pour un montant de 1 400 € H.T.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité l'achat de 2 photocopieurs

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférant à la réalisation de ce projet pour un budget ne dépassant pas 1 400 € H.T chaque photocopieur.

## **IV - Imprimantes**

Le Président informe le Conseil que 3 imprimantes sont en fin de vie.

Il serait donc nécessaire de les changer. Il s'agit de la classe de CM2 et de l'école maternelle.

Le coût de réparation étant sûrement trop important par rapport à l'âge du matériel, il serait souhaitable des les remplacer par un achat.

Les prix varient entre 120 et 150 € TTC l'imprimante.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité l'achat de 3 imprimantes

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférant à la réalisation de ce projet pour un budget ne dépassant pas 150 € TTC chaque imprimante.

## V – Meuble école maternelle

Le Président informe le Conseil de la nécessité d'acheter un meuble de rangement pour l'école maternelle.

Les prix varient entre 450 et 500 € TTC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité l'achat de ce meuble

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférant à la réalisation de ce projet pour un budget ne dépassant pas 500 € TTC.

## VI – Questions diverses

### **1/ Subvention pour éducation musicale année 2010/2011**

Le Président informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes.

La subvention est accordée à hauteur de 6,10 € par heure et par élève sur la base d'une heure par semaine pendant la durée du projet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**CHARGE** le Président de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, pour l'exercice 2010.

### **2/ Dématérialisation des actes**

Le Président donne lecture au Conseil du courrier reçu de la Sous – Préfecture concernant un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité dans le cadre du projet « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé).

La dématérialisation consiste en la transmission des actes au contrôle de légalité par voie électronique (encore appelée « télétransmission »).

L'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a inséré un nouvel alinéa à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) selon lequel la transmission des actes au représentant de l'Etat dans le département « peut s'effectuer par voie électronique ».

La télétransmission des actes au contrôle de légalité est une FACULTE proposée aux collectivités. Toutefois, si une collectivité opte pour la dématérialisation des actes, elle doit avoir recours à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité, et la confidentialité des données.

Les avantages sont :

- Une simplification des échanges
- Des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression)
- Un échange sécurisé
- Un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la préfecture

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DONNE** son accord pour la télétransmission des actes administratifs,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques,

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec la sous-préfecture,

**DESIGNE** les responsables de la télétransmission.

### **3/ Ateliers musicaux**

Le Président rend compte au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec la coordinatrice des CMR (Centres Musicaux Ruraux) qui demande une prise en charge des déplacements entre les écoles de Rozoy et Bazoches du musicien-intervenant, soit ½ heure par semaine. Un devis a été envoyé et s'élève à 320.83 €

Le Président rappelle que cela a toujours fonctionné ainsi et qu'il n'y aurait pas lieu de modifier le protocole d'accord.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande

**DEMANDE** au Président de proposer que le musicien-intervenant commence ¼ d'heure plus tard soit 9h20 à l'école de Rozoy le Vieil.

### **4/ Scolarest**

Le Président rend compte au Conseil de son entretien avec la nouvelle diététicienne de Scolarest. Etaient également présentes les 2 personnes responsables des cantines. Il a été discuté des menus et des animations à mettre en place.

Le Conseil est informé, conformément aux termes du contrat de gestion qui nous lie avec Scolarest, de l'augmentation du prix du repas.

En effet, l'application des indices fait apparaître une augmentation de 2.11 %, ce qui passe le prix du repas de 2.35 € à 2.40 € H.T à compter du 01 septembre 2010.

### **5/ Règlement du SIIS**

Le Président propose au Conseil de rajouter dans le règlement du transport scolaire un article mentionnant le principe suivant : « tout enfant domicilié ET scolarisé dans une même commune ne peut pas prendre le car ».

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de mentionner le principe suivant : « tout enfant domicilié ET scolarisé dans une même commune ne peut pas prendre le car ».

### **6/ Médecine préventive**

Le Président informe le Conseil que le service de médecine préventive sera assuré par le Centre de Gestion du Loiret.

Le coût s'élève à 0.30 % de la masse salariale brute soit environ 80 € par trimestre. Pour ce faire, une convention doit être signée entre le SIIS et le CDG.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer cette convention

### **7/ Stage ATSEM**

M. Clozier souhaite savoir pourquoi un stage d'ASTEM demandé par une personne de Bazoches a été refusé.

Le Président lui répond que pour mettre en place un stage, il faut un tuteur et que les enseignantes d'Ervauville ne veulent pas prendre de stagiaire, faute de temps à leur consacrer.

### **8/ Spectacle de Noël**

M. Clozier souhaite avoir des informations concernant l'organisation du spectacle de Noël des enfants.

Mme Carbonnelle, en charge de ce dossier, lui répond que le spectacle aura lieu le 08 janvier 2011 à la salle des fêtes de La Selle sur le Bied à 14h30, qu'un goûter sera offert aux enfants ainsi qu'un paquet de bonbons et chocolat.

Elle précise que le 08 janvier était la seule la date de disponible pour obtenir la salle des fêtes de La Selle sur le Bied, seule salle aux alentours pouvant accueillir tous nos enfants de 3 à 10 ans (PSM à CM2).

Elle précise également que ce spectacle se fera sans les parents, faute de place.

### ***9/ Colis de Noël pour le personnel***

M. Lassoury informe le Conseil de la demande d'un personnel du SIIS de savoir s'il était possible d'envisager d'offrir à tout le personnel du SIIS un colis de Noël.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité d'offrir un colis de Noël à tout le personnel du SIIS

**DECIDE** à l'unanimité de fixer le prix du colis à 20 € maximum

**CHARGE** à l'unanimité Mme Carbonnelle de s'occuper de la commande des colis

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat le jeudi 16 décembre à 16h30 à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié.

La séance est levée à 21h45.